

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



17151851

18 OCT. 2017

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0669.866.063**

Dénomination

(en entier) : **Alli VDP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Woluwe-Saint-Pierre (1150), Avenue Jan Olieslagers 24 Boîte 9**

Objet de l'acte : NOMINATION

D'un procès-verbal dressé en date du 8 août 2017, il résulte que la gérance de la société privée à responsabilité limitée « Alli VDP », dont le siège social établi à Woluwe-Saint-Pierre (1150), Avenue Jan Olieslagers 24 Boîte 9, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

Conformément à l'article 61 ; paragraphe 2 du code des sociétés, Madame Allison VANDERPLANCHE a été désignée, à compter du 13 juin 2017, en qualité de représentant permanent, dans le cadre des fonctions d'administrateurs qu'occupe la société privée à responsabilité limitée « Alli VDP » dans :

- La société anonyme « ARPAL MANAGEMENT », numéro d'entreprise 0443.489.740, dont le siège social est établi à « Thines (1402), Avenue Thomas Edison 111 » ;
- La société anonyme « CHAUSSURES MANIET », numéro d'entreprise 0427.140.983, dont le siège social est établi à « Wavre (1300), Boulevard de l'Europe 147 ».

Deuxième résolution

La gérance décide de conférer tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son gérant, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises concernant le présent procès-verbal dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Christophe LEHEUREUX

Pour « GL Services Bureaux » sprl

Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal de la gérance du 8 août 2017.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).